



BUBRY

Journal d'Informations Municipales · N°69
Janvier 2021



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Comme au plus fort de la pandémie au printemps dernier, notre territoire n'est pas aussi impacté par la covid que d'autres régions. La majorité d'entre nous connaît pour seuls inconvénients le port du masque, le respect des règles sanitaires lors de rassemblements et l'annulation des événements festifs permettant de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux. Mais, pour une partie d'entre nous, cela est plus délicat. Je pense aux soignants et autres personnels indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité de nos concitoyens. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi, pour la pérennité de leur entreprise. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance, en continuant à fréquenter les commerces et à travailler avec les entreprises communales.

Du fait du contexte sanitaire, le traditionnel repas offert par le CCAS aux Aînés n'a pas pu avoir lieu. Pour aider nos artisans et commerçants, les élus du conseil d'administration du CCAS ont choisi d'offrir à chaque foyer de personnes âgées de 75 à 84 ans un bon d'achat de 15 €, à faire valoir chez les commerçants, artisans et producteurs bubryates.

Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures difficiles mais nécessaires. Les membres du conseil municipal et les services municipaux continuent de travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Soyez assurés de notre

détermination à œuvrer pour l'intérêt des Bubryates. La santé de tous étant à prioriser, il est bien évident que nous devons respecter scrupuleusement les consignes définies par l'Etat sur le plan sanitaire. Respectons les règles, même si certaines décisions peuvent paraître disproportionnées ou illogiques. Je pense évidemment à la fermeture de nos commerces qualifiés de non essentiels par les pouvoirs publics.

Malgré cette situation notre commune poursuit ses grands projets, comme les petits :

- La maison de santé : après plusieurs mois de travaux, elle a ouvert ses portes le 4 janvier 2021. Ce nouvel équipement va permettre d'accueillir de nouveaux professionnels de santé sur la commune et conforter l'offre de soins.

- La chaufferie bois et la création d'un réseau de chaleur : l'école élémentaire La Feuillaison, la maison de santé, la mairie, le restaurant scolaire et la médiathèque sont désormais raccordés au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois. Cette installation devra nous permettre de faire des grosses économies financières.

- Le lotissement de Pont-Castel : les dix-sept terrains sont en vente depuis un an et plus de la moitié des lots a déjà été vendue ou réservée, ce qui démontre le dynamisme et l'attrait de la commune.

L'ensemble des élus et des agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur, de santé, de réussite pour cette nouvelle année. Surtout prenez soin de vous et de vos proches pour que les prochains mois redeviennent plus sereins pour chacun d'entre nous, et n'oubliez pas de respecter les gestes barrières.

Bonne lecture à tous.

Le Maire,
Roger Thomazo

CLÉMENT EVANO : 37 ANS AU SERVICE DES BUBRYATES !



Élu en 1983, à l'âge de 26 ans, Clément a passé le plus clair de sa vie à bonifier sa commune. Conseiller municipal jusqu'en 1997, puis adjoint de 1997 à 2020, il a travaillé successivement avec quatre maires : Louis Onorati, Roger Bing, Jean-Yves Nicolas et Roger Thomazo.

Toujours à l'écoute de ses concitoyens, il était aussi très attentionné pour le personnel communal, ne manquant jamais d'apporter quelques fleurs pour embellir la mairie... en omettant de préciser qu'elles avaient été cueillies par Nicole, son épouse !

En 2020, jeune retraité de l'agriculture, il a choisi de ne pas se représenter aux élections municipales et de se consacrer à sa famille, à ses loisirs, notamment la randonnée et la montagne, et de profiter de son temps libre pleinement.

L'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal lui souhaitent une bonne et heureuse retraite bien méritée !

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE ET RÉDACTION

Elus : R. Thomazo, Y. Wanes, N. Guillemot, M.A. Le Gal, P. Robert, S. Malvoisin, A. Le Guyader-Grandvalet, G. Périco, V. Le Moulec, V. Nicolas.

Contributeurs : Y. Le Carrer, J.P. Fouillé, A.M. Nicol, F. Malardé, Poar ar 'leur !, N. Desmarchelier, J.M. Malardé, E. Perret, LA-Fly HD, P. Le Cunff, C. Evano, P. Pourchasse, A.L. Le Floch, J. Le Strat, X. Dréan, T. Hugon, A. Humbert, D. Saulnier, J.F. Masson, L. Le Cunff, O. Le Moustarder.

Personnel communal : E. Ducher, M. Perier-Le Marre, N. Guyomard, E. Acosta, G. Fontaine, L. Bansard, M. Picaud.

Graphisme : Flore Gwendoline Girerd - Bubry

Imprimerie : Graph Impress - Pontivy

Ce bulletin tiré à 1 400 exemplaires a été imprimé sur du papier recyclé.

Couverture page 1 : Parc Saint-Trémeur.

Couverture page 28 : Les classes 9 en 1979 et les classes 0 en 1980.

2	Mot du Maire
3	Trombinoscope des élus municipaux
4	Participations aux écoles
	Tarifs des services
5	Maison de santé
6/7/8	Aménagement
9/10/11	Citoyenneté/Informations/Vie communale
12/13	Activités économiques
14	Résidence Louis Onorati
15	Centre communal d'action sociale
16	Les laveuses de Bubry
17	Hommages à l'abbé Prévost et à Robert Pourchasse
18/19	Enquête sur le 10 décembre 1943
20/21	Pages en breton : toponymie
22/23/24/25	Gazette du Brandifrount
26	Expression des listes
27	Etat-civil/Agenda/Subventions
28	Photos des classes 9 en 1979 et 0 en 1980

LE MAIRE, LES ADJOINT-E-S ET LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Roger Thomazo,
maire.



Nicole Guillemot,
1^{ère} adjointe
Sports, loisirs,
culture, animation,
personnel communal.



Pierrick Robert,
2^{ème} adjoint
Voirie, travaux,
réseaux, lotissement.



Marie-Françoise Julé,
3^{ème} adjointe.
Finances, urbanisme,
intercommunalité.



Sylvain Malvoisin,
4^{ème} adjoint
Bâtiments,
affaires scolaires,
services techniques.



Marie-Antoinette Le Gal,
5^{ème} adjointe
Affaires sociales,
petite enfance.



Jean-Yves Le Stunff,
conseiller délégué
Voirie rurale,
agriculture,
environnement.



Yann Wanes,
conseiller délégué
Développement local,
communication,
citoyenneté.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Guénahel
Périco



Anne Le Guyader-
Grandvalet



Anne-Christine
Rautureau



Julie Le Strat



Véronique
Nignol



Nicolas
Guillemot



Julien Cano



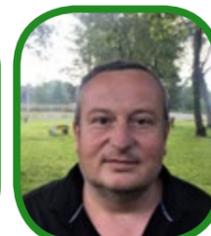
Bernard Franck



Véronique
Nicolas



Véronique
Le Moulec



Benjamin
Jocher

Liste « **Vivre
Bubry
ensemble** »

Liste
« **Bubryates,
soyons
acteurs de
notre avenir** »

PARTICIPATION AUX ÉCOLES - ANNÉE 2020-2021

ÉCOLES DE BUBRY	Montant/élève
Fournitures scolaires	46,00 €
Classes transplantées, sorties scolaires	15,00 €
Activités sportives	66,00 €
Eveil musical	15,00 €
Subvention USEP Les Plumes	5,50 €
Contrat d'association avec l'Ecole privée Sainte-Hélène :	
Ecole élémentaire	350,00 €
Ecole maternelle	1 200,00 €
ETABLISSEMENTS EXTÉRIEURS	Montant/élève
C.A.P. / B.E.P. / Bacs Professionnels (Fonctionnement)	24,50 €
Collèges : Voyages éducatifs	24,50 €

TARIFICATION DES SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2021

Compte tenu de la crise liée à la pandémie de Covid-19, le conseil municipal a voté la reconduction des tarifs des services 2020 pour l'année 2021.

RESTAURANT MUNICIPAL		SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT BUBRY	
Enfant :		1/2 journée sans repas	101,00 €
- Repas régulier	2,94 €	1/2 journée avec repas	140,50 €
- Repas occasionnel	3,51 €	Journée + soirée	239,00 €
- Si protocole médical (repas fourni par les parents)	0,61 €	SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT HORS BUBRY	
Adulte - Enseignant :	5,63 €	1/2 journée sans repas	245,00 €
GARDERIE PÉRISCOLAIRE		1/2 journée avec repas	368,00 €
1ère ½ heure	1,13 €	Journée + soirée	490,50 €
(goûter fourni par la municipalité)		CHAPITEAU (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)	
½ heures suivantes, la ½ h	0,61 €	Location (seul ou avec tables et bancs)	40,00 €
(½ h commencée = ½ h due)		Caution (seul ou avec tables et bancs)	150,00 €
Si dépassement des horaires d'ouverture	10,10 €	TABLES ET BANCS (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)	
MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : COTISATIONS ANNUELLES		Prêt gratuit. Caution	150,00 €
Livres :		MARCHÉ : EMBLEMES	
- Abonnement individuel	6,80 €	Jusqu'à 10 m linéaires	2,27 €
- Abonnement familial	13,65 €	Au-delà de 10 m linéaires, le m	0,27 €
Livres + CD (tarif unique)	16,65 €	Camions occasionnels	50,00 €
Livres + CD + DVD (tarif unique)	21,70 €	FUNÉRAIRIUM	
MÉDIATHÈQUE : SALLES DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE		Par nuit	99,00 €
Associations de Bubry	Gratuit	CIMETIÈRE : CONCESSIONS	
Associations et organismes extérieurs :		15 ans, le m ²	51,00 €
- Petite salle / jour	44,00 €	30 ans, le m ²	122,50 €
- Grande salle / jour	81,50 €	COLUMBARIUM	
SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX ASSOCIATIONS (MANIFESTATIONS SANS REPAS)			
1/2 journée : si entrées payantes	101,00 €	TERRAIN	
Soirée : si entrées payantes	216,00 €	15 ans	103,00 €
Si entrées gratuites	77,50 €	30 ans	244,00 €
Si repas : supplément	40,00 €	CASE	
Associations scolaires de Bubry :		15 ans	409,00 €
gratuité pour 3 manifestations / an		30 ans	611,00 €
Autres associations de Bubry :		DIVERS	
gratuité pour 1 AG et 1 manifestation / an		Buse PVC posée, le m linéaire	49,50 €

LA MAISON DE SANTÉ

Après plusieurs mois de travaux, la maison de santé a ouvert ses portes au tout début de cette année et les professionnels de santé ont pu commencer à y recevoir leurs patients.

D'une superficie de 550 m², le bâtiment est situé Place Macroom, à proximité immédiate de la mairie et des écoles.



A ce jour, plusieurs professionnels ont installé leur cabinet dans le bâtiment :

- Médecins généralistes : Dr Thomas / Dr Robin,
- Infirmiers : Virginie Rivalan et Aliénor Evrard / Fabienne Le Fur et Jean-Christophe Danigo,
- Ostéopathe : Jérémie Le Jeune.

Dans l'immédiat, ces professionnels n'ayant pas souhaité la mise en place d'un secrétariat partagé, il convient de prendre rendez-vous auprès d'eux directement aux numéros usuels.

Des contacts sont en cours avec un podologue et un acupuncteur pour la location de bureaux polyvalents à la journée ou la demi-journée. Ces locaux peuvent aussi convenir à d'autres professionnels médicaux et/ou paramédicaux (psychologue, orthophoniste, diététicien...).

La mairie poursuit ses recherches de professionnels par le biais d'annonces diverses sur des sites spécialisés : dentiste, médecin - y compris en partenariat avec le GHBS (Groupe Hospitalier Bretagne Sud) - dans le cadre de l'appel à projet validé par l'Agence régionale de santé, pour le recrutement d'un d'assistant partagé (médecin exerçant à l'hôpital et à la maison de santé).

Le bâtiment comprend aussi une salle de repos-réunion avec possibilité de logement temporaire et un parking en sous-sol pour les professionnels de santé. Les locaux sont chauffés par le réseau de chaleur bois qui dessert aussi la mairie, le restaurant scolaire, la médiathèque et l'école La Feuillaion.

L'ARS et la CPAM soutiennent le fonctionnement de ces nouvelles structures qui participent à la permanence et à la continuité des soins de premiers secours. L'objectif premier est d'éviter autant que possible la désertification médicale, mais aussi de prendre en compte les attentes des professionnels de santé aspirant à une qualité d'exercice, en partageant un projet de santé adapté aux besoins de la population locale.

LE COÛT DE LA MAISON DE SANTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

Dépenses totales HT : 1 220 000 €

Recettes totales : 821 147 €

- DETR 250 000 €
- DSIL 120 000 €
- FIC 100 000 €
- CD56 336 117 €
- Taxe d'aménagement 15 030 €

Part restant à la charge de la commune : 398 853 €



INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

Une chaufferie bois, portée et gérée par la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL BER), a été installée rue de Guémené sur Scorff, dans un local communal, autrefois caserne des sapeurs-pompiers.

Les travaux ont débuté fin juin 2020 et se sont achevés au début du mois de décembre. L'école élémentaire La Feuillaison, la maison de santé, la mairie, le restaurant scolaire et la médiathèque sont désormais raccordés au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois.

La SPL BER a été créée à l'initiative de la ville de Lorient et de Lorient Agglomération. C'est une société anonyme régie par le Code général des collectivités territoriales et par le Code du commerce. Réalisant de faibles marges, ses tarifs sont attractifs, aussi bien en ce qui concerne les matériels et les travaux que pour la fourniture de combustible et les prestations d'entretien.

Du point de vue environnemental, la mise en service de la chaudière bois centralisée entraînera une diminution des consommations d'énergies fossiles de la commune ce qui contribuera à faire diminuer les émissions de gaz à effets de serre produites sur le territoire, l'intérêt étant aussi de développer le recours aux énergies renouvelables et de valoriser les ressources en bois locales.



PARC CAUDAN : POSE DE FERMETURES SUR UN BÂTIMENT

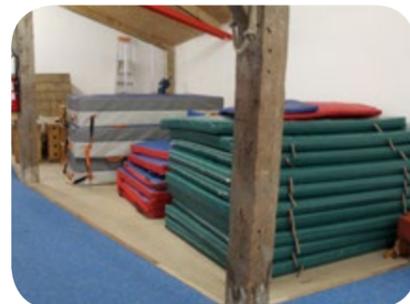
L'entreprise CBR Jean-Marc Robert, mandatée par la commune, a posé des panneaux en bois et des portes pour fermer la façade du bâtiment en pierre situé dans le parc Caudan, côté rue des écoliers.

ECOLE LA FEUILLAISON



Les services techniques de la commune ont installé des racks à vélos à l'entrée de la cour de l'école et posé un plancher dans la partie du local de motricité qui sert au stockage du matériel.

Des travaux de rénovation de la douche de la maternelle (plomberie et faïence) ont également été réalisés.



VOIRIE

TRAVAUX DE RÉFECTION RÉALISÉS PENDANT LE 2^{ÈME} SEMESTRE 2020

VOIRIE RURALE

- Enrobé :
- De Saint-Yves à Pont-Du (direction d'Inguiniel) : 2 km,
 - Portion entre Locolven et La Croix de la Villeneuve : 1.3 km.



VOIRIE URBAINE

Enrobé : Rue des tilleuls. La rue s'étant affaissée dans la portion située au niveau de la pharmacie et de la boulangerie Bara Gwyn, les pavés ont dû être enlevés et remplacés par une couche d'enrobé.



CHEMIN D'EXPLOITATION

- Portion entre Kerlérien et le moulin de Hédédec : 400 m.

PROJETS 2021

Des travaux de réfection de voirie rurale et urbaine et de chemins d'exploitations seront effectués au cours de l'année 2021 après décision en commission.

POUR RESTER CONNECTÉS, PENSEZ À ÉLAGUER VOS ARBRES !

Le bon entretien du réseau de poteaux et de fils téléphoniques est crucial pour tous les utilisateurs du téléphone et d'Internet. Avec les coups de vent de l'automne, chaque année, des chutes d'arbres ou de branches entraînent des dysfonctionnements et des coupures de la téléphonie fixe, mobile et d'Internet.

Si des poteaux et/ou des fils du réseau téléphonique traversent ou juxtent son terrain (jardin, champ, chemin privé) le propriétaire doit s'assurer que la présence d'arbres ne risque pas d'endommager ces équipements et provoquer l'interruption du service. **En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs à la demande d'Orange et sont facturées au propriétaire.**



DES CIMETIÈRES TOUJOURS PLUS VERTS

Au mois d'octobre, les agents communaux ont préparé et ensemencé de nouvelles allées du cimetière de Bubry, en adéquation avec les directives de la loi dite « Labbé » interdisant, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation de pesticides dans les lieux publics.

Cet engazonnement, qui ne requiert que cinq à six tontes par an, allège la charge d'entretien en supprimant les désherbages manuels, et apporte une touche de nature et une atmosphère feutrée et apaisante dans ces lieux de recueillement.



L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le samedi 11 juillet, dans le cadre de l'expérience pilote qu'il poursuit depuis trois ans dans le Morbihan, Yann Jondot, l'ancien maire de Langoëlan, est venu rencontrer Roger Thomazo, Marie-Antoinette Le Gal et Pierrick Robert. Il a présenté le dispositif national « Un référent accessibilité dans chaque commune » qui a pour but de rendre notre société plus inclusive et solidaire, notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

Pierrick Robert, qui a été désigné référent accessibilité par le conseil municipal, bénéficiera d'une journée de formation et veillera à ce que les bâtiments et les manifestations soient accessibles à tous.

« La mission des référents accessibilité consiste à s'engager pleinement dans la démarche, avec des moyens simples, concrets, pragmatiques, peu onéreux pour les communes et intercommunalités » a expliqué Yann Jondot.



LA COMMERCIALISATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE PONT-CASTEL

Les dix-sept terrains du lotissement de Pont-Castel sont en vente depuis le mois de novembre 2019.

A la fin de l'année 2020, quatre parcelles ont été vendues dont la n°17 d'une contenance de 1 350 m² à Lorient agglomération pour la construction de cinq logements sociaux de types 4 et 5, et six autres sont réservées.



UN NOUVEAU TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

En fin d'année 2020, la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques, afin de remplacer celui qui avait été acheté en 1987 et dont le compteur marquait 25 000 heures !

Le nouveau tracteur, un Fendt Vario 310, a été acheté d'occasion dans le garage Bubry Agri, installé sur la zone de Kerlevic. Sa valeur d'acquisition était de 57 000 €, de laquelle ont été déduits 5 400 € correspondant à la reprise de l'ancien tracteur.

Cette acquisition s'inscrit dans le programme de renouvellement du matériel des services techniques entamé en 2015 et pour lequel 220 000 € ont été budgétés pour une période de cinq ans.



A CHAQUE MAISON SON NUMÉRO !

Commencée en 2017, la numérotation des habitations est terminée ! Elus et bénévoles se sont mobilisés depuis cette date pour mener à bien cette tâche ardue dans notre commune qui compte près de deux-cents villages !

La commune va désormais commander les plaques, qu'il conviendra de venir retirer en mairie et d'apposer de façon bien visible du domaine public. Une information sera faite en ce sens très prochainement.



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Si à l'occasion de travaux ou d'un déménagement, vous devez empiéter sur une voie communale pour des dépôts de matériels, emprise de chantier, pose d'échafaudage, stationnement..., vous devez le signaler en mairie et demander une autorisation d'occupation du domaine public.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES PRÉALABLES

Les dossiers sont à déposer en mairie et sont instruits par Lorient agglomération.

Tous les quinze jours, le mardi après-midi sur rendez-vous, Charlotte Colin, du service urbanisme de Lorient agglomération, reçoit les demandeurs afin de les aider à monter et à finaliser leurs dossiers.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET AUX BÉBÉS !

Le samedi 26 septembre, les nouveaux arrivants et les bébés nés depuis septembre 2019 (et leurs parents !) ont été accueillis à la salle polyvalente par la municipalité.

Après une présentation de la commune, de ses services, commerces, activités et associations, par le maire et l'association CABA, les invités ont pu ensuite faire connaissance autour d'un pot de l'amitié.

Depuis quelques années, de nombreuses personnes, venues des six coins de l'hexagone, choisissent notre petite commune rurale, havre de paix et de tranquillité, pour s'installer. Nous les accueillons avec plaisir et leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'aux petits bout'choux !



DES MASQUES, ENCORE DES MASQUES, TOUJOURS DES MASQUES !

Le port du masque étant devenu obligatoire pour les élèves à partir de six ans, une équipe de bénévoles s'est investie, à l'initiative de Nicole Guillemot, 1^{ère} adjointe, dans la fabrication de masques pendant les vacances de la Toussaint.

Deux après-midis bien remplis ont été nécessaires aux petites mains pour confectionner trois-cents masques de taille enfant. Deux-cent-quarante ont été distribués directement aux élèves par l'intermédiaire des écoles. Il en reste une soixantaine de disponibles en mairie, à venir chercher gratuitement.

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles pour leur solidarité et leur dynamisme !



DU BON USAGE DES COLONNES À VERRE ET À PAPIER

Des colonnes à verre et à papiers sont disponibles à différents endroits de la commune.

Rappel des lieux d'implantation :

- Parking de la mairie (*papiers exclusivement*),
- Parking des services techniques, rue de Sainte-Hélène,
- Parking de la salle polyvalente, rue de Poulina,
- ZA de Kerlévic,
- Stade de Kerscaven,
- Bourg de Saint-Yves, parking des écoles,
- Kerboharne,
- Etang Fleuri,
- Talhouët,
- Lann-Vihan,
- Croix de Guerjean,
- Lann-Prado.



Quelques rappels civiques :

- Les verres et les journaux doivent être déposés à l'intérieur des colonnes prévues à cet effet...et non à côté !
- Les cartons sont à jeter dans les poubelles jaunes.
- Les colonnes à verre sont dédiées à la collecte exclusive des bouteilles, des pots et des bocaux. Veillez à ne pas y glisser de la vaisselle, des miroirs, des ampoules électriques, etc. et à laisser les abords propres par souci d'hygiène, et aussi pour éviter que des personnes se blessent sur des débris de verre.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

A l'heure actuelle, les élections qui devaient avoir lieu en mars sont reportées en juin...

CIMETIÈRE : LE RECENSEMENT DES CONCESSIONS CONTINUE !

Dans le cadre de l'informatisation des cimetières de Bubry et de Saint-Yves, les propriétaires de tombes anciennes sont invités à se faire connaître en mairie. Tél. : 02 97 51 70 07.



TRANSPORTS SCOLAIRES

- Les transports scolaires en direction des établissements de Guéméné sur Scorff et de Pontivy sont gérés par la Région Bretagne. Renseignements au 02 22 51 42 00 ou sur le site Breizh go.

- Les transports scolaires vers les établissements de Bubry, de Plouay et de Lorient sont gérés par la CTRL. Renseignements au 02 97 21 28 29.

Pour la création de tout nouvel arrêt sur le territoire communal, se renseigner en mairie - Tél. : 02 97 51 70 07.

Vous avez PERDU OU TROUVÉ UN OBJET, UN ANIMAL ?

Renseignez-vous en mairie : peut-être qu'il y a été déposé ou que sa perte y a été signalée !

Tél. : 02 97 51 70 07.

COVID-19 : OÙ JETER LES MASQUES, LES GANTS ET LES MOUCHOIRS USAGÉS ?

Dans le cadre des mesures d'hygiène liées à la lutte contre la pandémie de Covid-19, les déchets tels que les masques chirurgicaux, les gants jetables, les mouchoirs doivent être jetés dans des **sacs fermés** dans les bacs noirs des déchets ménagers.

Aucun masque, ni gant ne doit être déposé dans le bac jaune. Ces déchets exposent les valoristes aux risques sanitaires.

Mais où est donc passé le Père Noël ?

Au début du mois de décembre, il a posé son traîneau sur la place des tilleuls et depuis, ses rennes attendent placidement son retour...

(Petit clin d'œil aux mystérieux artistes anonymes qui ont participé à la décoration du bourg de Bubry !)



RAPPEL SUR L'ABATTAGE DES HAIES ET DES TALUS

Tout projet d'abattage de haie ou d'arasement de talus classés doit faire l'objet d'une demande en mairie qui sera transmise à la DDTM.

En cas de doute sur le classement de votre haie ou talus, vous pouvez consulter le site de la commune, Bubry.fr (onglet Urbanisme et PLU) ou vous adresser aux agents d'accueil de la mairie.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



La commune de Bubry a renouvelé la convention passée en 2019 avec l'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes (ACB SAB) pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre propriété, signalez-le auprès des agents de la mairie qui vous informeront sur la procédure à suivre et feront intervenir l'association à votre demande.

LE BRUIT, C'EST À CERTAINES HEURES SEULEMENT...

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



RAPPEL SUR L'INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts (végétaux coupés) est interdit, sauf pour les agriculteurs ou les propriétaires de grands espaces boisés, après l'obtention d'une dérogation préfectorale.

L'élimination des déchets verts est donc obligatoire par :

- Dépôt à la déchetterie,
- Broyage,
- Compostage.

Toute infraction prévue par le Règlement Sanitaire Départemental peut faire l'objet d'une contravention qui peut être relevée par tout agent de la force publique (Police municipale, Gendarmerie, Office national de la chasse et la faune sauvage).



Qu'en est-il des autres types de déchets ?

En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage de tous les déchets est une pratique illégale et interdite, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Selon leurs catégories et classifications, ils doivent être déposés en déchetterie dans les espaces dédiés, ou dans les conteneurs collectés par les camions-poubelles.



UNE VIE SOCIALE RICHE À LA RÉSIDENCE !

Alors que les mesures de confinement ont été renforcées et que les résidents de l'Ehpad Louis Onorati n'ont plus la possibilité d'être en contact avec l'extérieur à cause de l'épidémie de Covid-19, la résidence s'adapte au quotidien pour aider les personnes âgées à vivre au mieux cette période.

La situation est inédite et évolue en permanence. La crise sanitaire nous met tous à très rude épreuve. Cependant, l'engagement des professionnels permet aujourd'hui de tenir malgré les doutes, les craintes et la maladie, et tous les agents de l'Ehpad restent mobilisés avec bonne humeur pour le maintien de la vie sociale de nos chers résidents. Leur présence et leur accompagnement sont vitaux quand les liens avec le monde extérieur sont affaiblis.

L'animation vient à la rescousse des personnes âgées. Elle permet de créer du lien social entre tous : les résidents, les salariés, les professionnels de l'extérieur et les familles. Le tout en se concentrant sur les désirs et les besoins des personnes accueillies.

Organiser des animations correspond au besoin de recréer du lien entre une personne fragilisée et son environnement et lui redonner du plaisir, afin qu'elle s'y sente le plus épanouie possible. Ainsi, l'animatrice et les soignants ont à cœur de maintenir le lien familial à travers des appels téléphoniques et/ou vidéos et des partages de photos.

Le personnel est aux petits soins pour les personnes accueillies : si l'animatrice est occupée à un atelier, ses collègues soignants peuvent accompagner des résidents en extérieur, ou discuter individuellement avec l'un d'eux ; les agents hôteliers vont prendre un petit temps pour confectionner un bouquet de fleurs ou plier du linge avec l'aide de résidents ; l'infirmière organise les rendez-vous pour maintenir des liens avec les familles et amis ; les cuisiniers flattent les papilles gustatives avec des mets délicieux... En effet, la résidence qui se veut être un véritable lieu de vie, considère l'animation de la vie sociale comme une de ses priorités.

PARMI LES NOMBREUSES ACTIVITÉS PROPOSÉES :



- Toilette du matin avec les soignants,
- Lecture du journal avec Michèle, l'animatrice,
- Atelier Mémoire sur un thème bien précis, chaque lundi,
- Séances de kiné avec Fabrice, le kinésithérapeute qui nous rend visite quatre fois par semaine,
- Visite des médecins,
- Messe avec le Père Bruno et Louise-Marie, tous les quinze jours, le lundi,
- Atelier Gymnastique douce, le mardi après-midi avec Frédéric, l'éducateur sportif,
- Atelier Tover Tafel (table magique) avec Michèle, Laura (l'ergothérapeute) et les soignants,
- Promenades, en début d'après-midi avec les soignants ou l'ergothérapeute,
- Atelier chant, le mercredi, avec Michèle et les agents hôteliers qui poussent la chansonnette lors du goûter...
- Atelier manuel, le jeudi ; à Noël, les résidents ont eu à cœur de se mettre à l'ouvrage pour rendre cette fête joyeuse,
- Atelier jeux de société avec découverte de certains jeux,
- Atelier méditation avec le jeu kapla, sur une musique douce,
- Anniversaires des résidents souhaités avec une petite carte et une boîte de chocolats confectionnées en atelier manuel,
- Loto à la fin de chaque mois, avec un cadeau pour le ou les gagnants,
- Après-midi « châtaignes grillées » : un moment agréable, toujours apprécié, organisé grâce à l'aide de bénévoles,
- Après-midi belote pour les amateurs de jeux de cartes, en compagnie de deux bénévoles. D'ailleurs, nous recherchons des joueurs pour former des équipes : n'hésitez pas à venir en parler avec l'animatrice, elle organisera cela !



Comme vous pouvez le constater, la vie sociale est très importante et présente dans la résidence Louis Onorati !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE À DOMICILE

Le maintien à domicile est une solution qui permet à une personne âgée, handicapée ou malade de pouvoir vivre chez elle, en conservant ses repères et son indépendance.

Le Service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) de Bubry oeuvre en ce sens ; il est habilité à intervenir sur tout le territoire de la commune pour les personnes en situation de handicap ou de plus de 60 ans. Il s'agit d'un service à taille humaine, ce qui permet d'être au plus proche des bénéficiaires et de s'adapter à leurs besoins.

Sur l'année 2019, 10 731 heures d'intervention ont été effectuées auprès des soixante-quatre bénéficiaires de ce service. Sept agents diplômés interviennent selon un planning défini en fonction des besoins de chacun, pour tout ou partie des missions suivantes : aide au lever, au coucher, à la toilette et à l'habillage, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement pour les courses et à la promenade, entretien du cadre de vie.

Mais il s'agit aussi de rompre l'isolement et la monotonie en proposant lectures, jeux, balades, discussions.

Le Service d'accompagnement et d'aide à domicile continuant à fonctionner pendant le confinement, l'équipement des intervenantes a été renforcé pour leur permettre de faire leur travail en toute sécurité. C'est important, car l'aide à domicile joue un rôle essentiel dans la vie des personnes qui y ont recours et dans le maintien de leur autonomie.

Une partie du coût de ce service peut être prise en charge par les caisses de retraite, mais aussi par le Conseil départemental ou les mutuelles, en fonction des situations. Des devis gratuits sont effectués sur simple demande ainsi que des aides dans les démarches à entreprendre pour trouver des financements.

DES PANIERS GOURMANDS ET DES CHÈQUES CADEAUX POUR NOS AÎNÉS



Du fait du contexte sanitaire, le traditionnel repas offert par le CCAS aux Aînés n'a pas pu avoir lieu au mois de septembre.

Par conséquent, pour marquer la période des fêtes de fin d'année, les élus du conseil d'administration du CCAS ont choisi d'offrir à chaque foyer de personnes âgées de 75 à 84 ans un bon d'achat de 15 €, à faire valoir chez les commerçants, artisans, producteurs ou prestataires de services de Bubry, membres de l'union commerciale Caba.

Les foyers de personnes de 85 ans et plus ont, quant à eux, reçu un panier gourmand réalisé par l'Esat Alter-Ego d'Hennebont et contenant un pot de confiture, des biscuits, une bouteille de vin, des terrines de charcuterie et de rillettes de saumon et une boîte de truffes : de quoi agrémenter un bon repas de fête !

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'équipe municipale a marqué, par la mise en place d'une Commission et la création d'une délégation au Développement Economique, l'importance accordée sur cette mandature à deux sujets-clefs de l'activité économique à Bubry :

- Le maintien des commerces existants et l'aide à l'installation de nouveaux magasins,
- La poursuite et l'accélération des installations des artisans, notamment sur la ZA de Kerlevic.

C'est à ce titre que nous nous réjouissons de l'installation des nouveaux commerces et des activités artisanales venus enrichir l'offre présente sur la commune.

FRÉDÉRIC BÉVAN : BRETALYS FLEURS

Fleuriste créateur, fleurs coupées ou en pots, compositions florales à la demande, événements de la vie, deuil, mariage, événementiel, plants saisonniers, plantes potagères.
Espace idées cadeaux : paniers senteurs, savons, bougies, bijoux, produits artisanaux, vases, cache-pots.

Horaires :

Du mardi au samedi : 9h00-12h30 et 14h00-19h00,
le dimanche : 9h00-12h30.

Fermé le dimanche après-midi et le lundi.

Bretalys Fleurs

2 place Franchet d'Espérey

Tél. : 02 97 27 50 24

Courriel : contact.bretalys@orange.fr

Facebook : Bretalys Fleurs



AMBULANCES LAUDA



Les Ambulances Laudas ont racheté les Ambulances COLLIN. Elles sont implantées également sur Inzinzac-Lochrist et Hennebont et

disposent de trois ambulances (dont deux ASSU (Ambulances de secours et de soins urgents)) ainsi que six VSL (Véhicules Sanitaires Légers).

L'effectif est composé de quatorze personnes.

Ambulances Laudas

3 rue du Moulin du Duc

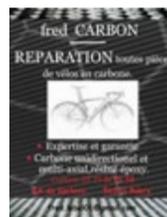
Tél. : 02 97 36 02 74 / 02 97 32 17 60

Courriel : ambulance.bevan.lauda@gmail.com

Facebook : AmbulancesBevanLauda

Site internet : www.ambulance-lauda.fr

FRED CARBON



Réparation de toutes pièces en carbone pour le vélo (cadre, roue, etc.).

Fabrication et réparation de pièces en plastiques composites.

FRED CARBON

ZA de Kerlevic

Tél. : 07 71 01 86 58

Courriel : fred.lebel01@gmail.com

Facebook : fred carbon

ISABELLE LE TOUZIC : LES DÉLICES DE BUBRY

Les Délices de Bubry proposent : thés bios, tisanes, cafés, fruits et légumes, rayon crèmerie avec des yaourts locaux, du beurre, du lait, du fromage à la coupe, viandes des producteurs locaux, chocolats en ballotins, produits alimentaires en vrac, spécialités gourmandes salées ou sucrées, terrines, rillettes de la mer, biscuits, confitures, miels, caramels, bières locales, liqueurs et alcools bretons.
Préparation de paniers garnis.

Horaires :

Du mardi au samedi :
9h15-12h30 et 14h30-19h00

Dimanche : 9h30-12h30.

Fermé le dimanche après-midi et le lundi.

Les Délices de Bubry

2 rue des tilleuls

Tél. : 02 97 27 50 34

Facebook : délices de Bubry



NICOLAS CIMERMAN : NICO ELEC



Electricité générale des bâtiments neufs ou rénovation complète. Mise en sécurité, mise aux normes (NFC-15-100). Chauffage électrique, ventilation, courants faibles, alarmes. Domotique et dépannage. Labellisé Artisan de confiance.

Nico Elec

Route de Plouay

Tél. : 06 68 56 65 97

Courriel : nicolas.electricite@orange.fr

Facebook : Nico Elec 56

Instagram : nico_elec56



DYLAN LE BOULCH : PAYSAGISTE



Entretien des espaces verts. Tonte, débroussaillage. Taille de haies. Elagage, remontage de couronnes. Auto-entrepreneur, paiement en CESU.

Dylan Le Boulch
Guerjean

Tél. : 06 64 25 68 45



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

DRIVE FERMIER « DOUBLE PLOUC »

Le Drive Fermier des producteurs Bubry Plouay, créé fin mars, s'est mué en association le 27 juillet dernier. Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à la ferme de Kerbastard, une charte et un règlement intérieur ont été adoptés et le conseil d'administration a été élu ainsi que le bureau. Jean-Marie Bourguès en est le président.

Le nom de l'association, « Double Plouc », est un jeu de mots entre le « double-clic » de la souris permettant de se déplacer sur la plateforme du Drive Fermier pour passer commande et le mot « plouc ».

Il semblerait, à l'origine, que cette appellation « plouc » ait été attribuée par les Parisiens aux Bretons exilés à Paris pour des raisons économiques. Ce mot ferait référence aux nombreuses localités commençant par « plou » (« paroisse » en breton) existant en Bretagne et dont une partie de nos compatriotes était originaire. Un trait d'humour qui sied bien à nos producteurs !

L'association compte actuellement quinze producteurs. Quelques autres viendront les rejoindre en début d'année 2021 !

Drive Double Plouc

Tél. : 07 81 17 69 12

Courriel : producteursbubryplouay@gmail.com

Site internet : baramodkozh.fr/drive/

Facebook : Double Plouc

CAVE DU CENTRE LE GOUALLEC

Vins rouges, rosés ou blancs de différentes régions de France, alcools, liqueurs et crèmes.
Epicerie : tartinables, confitures, biscuits, cafés, chocolats fins.
Confection de paniers cadeaux à composer.

Horaires :

Du lundi au samedi : 9h00-19h30,

Dimanche : 9h00-13h00.



Cave et restaurant Le Gouallec

7 rue des tilleuls

Tél. : 02 97 51 70 72

Courriel :

eliane.evanno-le-gouallec@orange.fr

Facebook :

Restaurant cave Le Gouallec



LA ZONE ARTISANALE DE KERLEVIC

La reprise de la commercialisation des terrains de la zone de Kerlevic auprès des artisans est l'un des objectifs prioritaires en matière de développement économique pour l'équipe municipale.

Dans ce but, la municipalité a réenclenché la démarche sous deux angles :

- o Une réunion le 14 Octobre entre Lorient Agglo, propriétaire/commercialisateur de la majeure partie des terrains et les artisans intéressés à court ou moyen-terme par un projet d'implantation ou d'extension,
- o Plusieurs contacts et mise en relation entre le propriétaire d'une parcelle privée jouxtant la zone artisanale et Lorient Agglo afin d'envisager son rachat pour commercialisation.

Ces projets sont en cours et nécessitent de lever les contraintes d'urbanisme et de réglementation diverses mais devraient trouver une issue favorable au premier trimestre 2021 et faciliter les implantations futures.



Copyright LA-Fly HD

LES BARS, CRÉPERIES ET RESTAURANTS DANS LA TOURMENTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

A l'initiative de l'équipe municipale et avec l'aide précieuse de Claire Le Porho, Présidente de CABA, un point d'information et d'échanges a eu lieu le mercredi 2 décembre 2020, face à la situation compliquée que vivent les bars, restaurants et crêperies bubryates.

Au cours de cette réunion, en présence de cinq commerçants concernés par la fermeture administrative de leur établissement, ont été répertoriés les différents mécanismes d'aides existantes, les situations de trésorerie et les perspectives 2021.

Cela a été l'occasion de réaffirmer, par la voix de Yann Wanes, Conseiller délégué au Commerce et au Développement économique, la solidarité sans faille et le profond attachement de l'ensemble des Bubryates à ces lieux de vie à l'importance capitale pour le dynamisme de Bubry.

TOURISME : RECENSEMENT DES GÎTES ET DES CHAMBRES D'HÔTES

Pour renforcer l'attractivité touristique de Bubry, la municipalité souhaite communiquer sur les capacités d'accueil de la commune et, à ce titre, invite les propriétaires de gîtes ou de chambres d'hôtes à contacter la mairie pour faire part de leurs disponibilités.

LES LAVEUSES ET LEURS LAVOIRS

De nos jours, la « buée », la « bugad » ou la lessive se gère d'un clic pour les hommes et pour les femmes. Programme mis en route sur sa machine à laver préférée et l'on peut quitter, pour d'autres occupations, cette tâche hebdomadaire. Autrefois, cette fonction était essentiellement féminine, et la lessive se faisait à la main dans des lavoirs municipaux ou privés.

A chaque point cardinal du bourg se trouve un lavoir : au nord, le lavoir de Sainte-Hélène, à l'est, le lavoir de Kernicolas, au sud, le lavoir de Moulin du duc et à l'ouest, le lavoir de Pont Lannig. A Saint-Yves, la fontaine se prolonge par le lavoir communal.

Si certains lavoirs étaient maçonnés et même couverts, comme le lavoir de Sainte-Hélène jusqu'aux années 90, la plupart des autres, que l'on découvre au fil de l'eau, sont de simples excavations empierrées sur les berges des cours d'eau. Des pierres au fond de la rivière servaient à maintenir l'étiage durant l'été permettant de pouvoir continuer à y laver et rincer le linge. Une matinée ou une après-midi complète était souvent nécessaire pour le linge d'une famille, qui souvent était très nombreuse. Mères, grand-mères et petites filles se retrouvaient alors auprès de ces trous d'eau dans une ambiance de labeur.

L'accès au lavoir était souvent « réglementé » : chaque famille d'un quartier ou d'un village avait alors « son » jour de lessive. L'un des temps forts était la « corvée » : le lavage des draps qu'il fallait faire bouillir dans des lessiveuses avec de la cendre. On avait aussi recours à la boule miracle dite le « bleu » qui donnait, après rinçage, un linge d'une blancheur éclatante. Le linge était alors étendu sur les prés avoisinants, créant un aspect enneigé à certains coins de campagne en plein été. « Ces rencontres au lavoir entre les laveuses donnaient lieu à des échanges sur les nouvelles de la commune... fausses ou vérifiées ! ».

COUP DE PROJECTEUR SUR DEUX LAVEUSES DU BOURG : LOUISE VRAS ET MARIANNA

Jusqu'à la venue des machines à laver dans les foyers dans les années 1960/1970, la plupart des familles de commerçants du bourg avait recours aux services de laveuses professionnelles (les métiers de bouche notamment). Tout au long de quelques décennies, deux d'entre elles ont marqué la vie du bourg pour avoir lavé le linge de nombreuses familles : Louise Le Gourriérec, plus connue sous le nom de Louise Vras et Marianna Le Danvic. Toutes deux ont oeuvré pendant des années, qu'il pleuve ou

qu'il vente, au lavoir de Moulin du Duc. Pendant le très rigoureux hiver 1963, il leur fallut casser la glace sur la rivière pour pouvoir laver le linge qui s'amoncelait dans les maisons. Un courage hors norme pour ces deux femmes d'une « sacrée trempe » qui ne s'en laissaient pas conter. Dès 7 heures du matin, on entendait le grincement de leurs brouettes dans le bourg : Louise et Marianna allaient de maison en maison récupérer le linge sale et le rapportaient, lavé, propre et frais à midi. Chaque famille se chargeait ensuite du séchage et du repassage, séchage en plein air en été ou dans le grenier en hiver (pas de sèche-linge à l'époque !).

Bien sûr, d'autres laveuses ont également exercé dans le bourg ou en campagne, dans les mêmes dures conditions que Louise et Marianna. De mémoire, on peut citer parmi elles, Marie-Julienne Burban.

L'arrivée, dans les habitations, de l'eau courante et des machines à laver a sonné le glas de cette profession mais, longtemps encore, les lavoirs ont continué à être utilisés par des femmes qui appréciaient de venir y savonner leurs lainages ou linges délicats !

Yves le Carrer



Yvonne Le Carrer et Louise Le Gourriérec dite Louise Vras



Louise Le Gourriérec, Marie Nicolas et Marianna Le Danvic

L'ABBÉ ROBERT PRÉVOST, UN HOMME DE FOI CONVAINCU



Robert Prévost est né le 12 décembre 1926 à Plumelin, de parents cultivateurs. Il a été nommé Recteur de la paroisse de Bubry en octobre 1988. Alors âgé de 62 ans, il était retraité de l'enseignement, où il a exercé notamment en tant que directeur du collège privé de Port-Louis pendant de nombreuses années.

Son arrivée à Bubry s'est faite en « fanfare » ! En effet, pendant sa cérémonie d'installation, la fanfare « Gwelloh-Gwell » de Rianteq, qu'il avait dirigé pendant plusieurs années, est venue interpréter plusieurs morceaux dans l'église et à la salle saint-Pierre où était servi le vin d'honneur.

L'Abbé Robert Prévost a marqué la paroisse par son sens de l'accueil, sa générosité (qui n'a pas eu droit à son café au presbytère ?) et sa serviabilité (peut-être un peu trop, même...).

Facile d'approche, il allait vers les personnes de toutes confessions sans faire de différences, appelait chacun d'entre nous par son prénom et a entretenu de bonnes relations avec tous les maires qu'il a connu durant son séjour à Bubry.

L'Abbé Prévost est resté 27 ans dans notre paroisse. Il en est parti le 13 août 2015 à la suite d'un problème de santé. Après son hospitalisation, il est entré à la maison de retraite Saint-Joachim, à Sainte-Anne d'Auray, où il a vécu des jours paisibles jusqu'à son décès survenu dans des conditions tragiques le 24 mars 2020.

C'est le Père Bruno Bellec qui remplace l'Abbé Prévost depuis son installation en décembre 2015.

Pierrot Le Cunff et Clément Evano

L'ABBÉ PRÉVOST ET LA CHORALE

Dès son arrivée, il a eu à cœur de remettre en route la chorale qui, depuis le départ d'Odile Le Cam, en juin 1986, n'avait plus de chef de chœur. Il a donc appris à la douzaine de choristes de cette époque des nouveaux chants pour les grandes cérémonies de l'année liturgique : la Toussaint, Noël, Pâques, etc.

Mais lors de ces cérémonies, il ne pouvait pas en même temps dire la messe et diriger la chorale ! Alors, pendant deux ans, plusieurs personnes ont tenu la baguette avant qu'il ne me demande d'assurer cette fonction pour laquelle j'étais novice ! Il a tant et si bien insisté que j'ai fini par accepter. Il m'a soutenu en m'apportant son aide précieuse, m'a appris les bases et les techniques de direction et, après des tâtonnements et beaucoup de labeur, je me suis lancé et j'ai tenu ce rôle pendant une vingtaine d'années. Pendant tout ce temps, la chorale a animé les services liturgiques, donné des concerts, et accueilli et accompagné d'autres chœurs. Une belle histoire !

Pierrot Le Cunff

MUNICIPALITÉ ET ANACR DE BUBRY UNIS DANS L'HOMMAGE À ROBERT POURCHASSE

Robert Pourchasse, natif de la commune de Bubry, nous a quittés à la mi-novembre, dans sa 98^{ème} année.

l'agent de renseignement, en interceptant le courrier officiel adressé à la Mairie.

Il était bien connu dans le Morbihan, notamment dans les établissements scolaires, comme témoin de l'enfer concentrationnaire, ayant été déporté dès le 4 juin 1944, passant notamment par Neuengamme et Ravensbrück, après quatre mois d'incarcération à Rennes. Mais auparavant il avait été un résistant de la première heure, au service du mouvement des Francs-Tireurs et Partisans, particulièrement implanté dans la partie ouest du Morbihan. Il était probablement le dernier survivant de ces hommes courageux qui se mirent au service du groupe Vaillant-Couturier, implanté à Bubry, et fer de lance de la Résistance morbihannaise.

Hors de la Mairie, Robert Pourchasse est l'agent de liaison entre René Jéhanno et le commandant Max (Emile Le Carrer), dirigeant des FTP, également originaire de Bubry. Les contacts se font près de Keramour, en Quistinic, ou près du château de la Jacquelot, dont Mathurin Pourchasse, son père, est régisseur. Le cloisonnement est alors total. Aucun autre membre du groupe n'est connu de l'agent de liaison, qui ne savait même pas que son père était lui-même résistant !

C'est René Jéhanno, jeune fondateur du groupe dès novembre 1942, qui recrute Robert au début de l'année 1943. Ce ralliement est précieux car le jeune Pourchasse, à 20 ans, fait partie des agents de la Mairie où il est chargé de l'état-civil et de diverses tâches administratives. Le jeune homme facilite la fabrication de faux papiers, le trafic de cartes d'alimentation, au service des jeunes qui cherchent à échapper au Service du travail obligatoire en Allemagne. Il fait aussi

Le 7 février 1944, une rafle est effectuée par la Gestapo pilotée par des miliciens régionaux. Robert est déporté à la veille du Débarquement.

Jean-Pierre Fouillé, président de l'ANACR



UNE ENQUÊTE SUR LE 10 DÉCEMBRE 1943



Depuis quelques années, aux alentours du 10 décembre, la population de Malguénac, à l'initiative de Jean-Jacques Le Moing, adjoint au maire, se réunit pour commémorer l'arrestation et le sacrifice de huit jeunes de Bubry, en 1943.

La cérémonie, sur le site du village abandonné de Barach, rassemble élus, anciens combattants, citoyennes et citoyens désireux de rendre hommage à ces jeunes livrés à l'armée allemande et fusillés ou déportés en février 1944. Des parents de ces patriotes viennent de Guern, Port-Louis, Lanester et, naturellement, de Bubry.

La cérémonie de Malguénac prolonge l'initiative prise par la municipalité de Bubry qui, dans les années 1990, avait érigé une stèle en l'honneur de



ces jeunes résistants au cœur du cimetière communal. De son côté le comité de Bubry-Quistinic de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance réunit, chaque 25 février, son assemblée générale annuelle. Elle est l'occasion, en présence d'élus des deux communes, de rappeler l'activité précoce du groupe Vaillant-Couturier des FTP (Francs-Tireurs et Partisans) créé à Bubry par Emile Le Carrer et René Jéhanno, secondés par Louis Le Du qui veilla pendant des décennies à leur souvenir.

L'histoire tragique de ces huit jeunes est particulièrement intéressante. Les cinq fusillés purent laisser d'ultimes lettres à leurs familles, exprimant les aspirations qui nourrissaient leur combat : reconquérir le bonheur après la nuit de l'Occupation, accélérer le retour de leurs cadets prisonniers en Allemagne depuis quatre ans. Echos de ce que pensaient les centaines de fusillés, de massacrés qui ne purent jamais s'exprimer. Un des deux jeunes déportés, André Cojan, revenu, put laisser un témoignage de ses épreuves. Joseph Le Mouël, le huitième homme, échappé, témoigna de la collaboration entre gestapistes et miliciens.

L'affaire de Malguénac est donc éclairante parce qu'elle illustre la chaîne des complicités et des responsabilités qui conduisit ces jeunes combattants devant le peloton d'exécution ou au camp de concentration.

Les derniers témoins indirects, enfants à l'époque des faits ou héritiers de l'histoire familiale, peuvent encore apporter leurs témoignages. Le comité de l'ANACR, aidé par Dédé Malardé, frère de fusillé, a entrepris de rassembler les traces de ce passé qui n'est pas tout à fait passé, d'utiliser les ressources des collectages réunis depuis une dizaine d'années, pour réaliser un documentaire sur l'action et l'élimination du groupe Vaillant-Couturier à Malguénac.

A BUBRY, LE 1^{ER} GROUPE FTP DU MORBIHAN

Le 25 février 1944, cinq jeunes de Bubry sont exécutés, fusillés au polygone de tir de Saint-Avé. C'est la fin du noyau opérationnel groupe FTP Vaillant-Couturier, un des premiers groupes actifs de la Résistance morbihanaise, après une année d'activité.

A l'origine de cette formation, René Jéhanno, un jeune cordonnier du bourg, militant du Front National de Libération, et son voisin lycéen, Emile le Carrer, fils du receveur ruraliste de la commune ; tous deux sont associés à Marcel Le Du, du Nistoir. Ils vont constituer le triangle de direction des Francs-tireurs et Partisans du Morbihan et, auparavant, rassembler à Bubry un noyau d'une dizaine de résistants permanents, avec Fernand Malardé, du bourg, Jean Robic, André Cojan, Raymond Guillemot, réfugié de Lanester, tous trois de Kerrouarc'h. Et aussi

les frères Le Mouël, André et Joseph, de Kerboharne, André Bellec, de Kerbris, Jean Mahé de Kerotennec, André Le Garrec de Talerganquis. Louis Le Du, de Kerboharne, assure la direction sur le terrain.

A ces dix hommes s'associent d'autres participations, le forgeron qui fournissait le groupe en tire-fonds pour déplacer les rails, l'employé de mairie Robert Pourchasse, fournisseur de tampons pour les faux-papiers, agents de liaison, et bien d'autres.

Le groupe FTP Vaillant-Couturier est créé en octobre 1942, à l'époque où les foyers de résistance urbains sont démantelés. Au début de 1943, un petit maquis s'établit au hameau de Bochelin Vihan, près de Saint-Yves, où une formation militaire et de sabotage est assurée par le colonel Berjon, 21 ans, fils de cheminot et spécialiste du sabotage ferroviaire. Le 14 juillet, la gendarmerie note que «25 tracts ont été placardés par des inconnus sur les murs du bourg (...) libellés : «Confiance et Courage. Le jour de la Libération approche ! Les Traîtres ne seront pas oubliés !». Lors du jugement, les membres du groupe seront crédités de sept sabotages ferroviaires, s'ajoutant aux ruptures de lignes à haute tension. Ils interviennent à Brandérian, Landévant, Auray, et vont même jusqu'à Questembert. Les informations reçues des cheminots, l'aide logistique de résistants locaux permettent à ces spécialistes de s'attaquer aux convois ferroviaires nocturnes, réservés aux transports allemands.



Jean Robic



Raymond Guillemot

Le 9 décembre 1943, huit membres du groupe, Fernand Malardé, André Cojan, Raymond Guillemot, Joseph Le Mouël et son frère André, Jean Robic, Jean Mahé et André Le Garrec, s'installent dans une bâtisse abandonnée du hameau déserté de Barrach, en Malguénac. Leur chef, Louis Le Du, alors en mission, doit les rejoindre le lendemain. Un paysan du village voisin repère les intrus et avertit le maire. Celui-ci avertit la gendarmerie de Pontivy qui, sous la conduite du capitaine Gauffenic, procède aux arrestations le 10 décembre. «Nous fûmes arrêtés par ces huit gendarmes Français [sic] qui avaient pour complices le maire de Malguénac et un cultivateur de la région qui donnèrent une aide précieuse à ces traîtres. Après nous avoir mis les menottes et menacés de mort, nous dûmes les suivre à la gendarmerie...» (témoignage écrit d'André Cojan, revenu de déportation). André

Le Mouël parviendra à s'échapper quelques jours plus tard en trompant la surveillance des nazis.

Les autocaristes de la région refusèrent de fournir un véhicule, à l'exception d'un.

Interrogatoires, tortures, attente. Le 17 février 1944, les sept détenus furent condamnés à mort par le Tribunal militaire de Vannes. Cinq furent fusillés. La condamnation des deux plus jeunes, André Le Garrec et André Cojan, fut commuée en déportation.

Au cours des obsèques à Bubry, en octobre 1944, l'abbé Le Sourd exalta le courage exemplaire de ces cinq jeunes devant la mort.

Jean-Pierre Fouillé, président du comité local de l'ANACR

L'ÉVASION D'ANDRÉ LE MOUËL

Livré à la Gestapo le 11 décembre 1943, André est traîné au bourg de Bubry la nuit suivante, pour indiquer le domicile d'Emile Le Carrer. Emile n'y est pas. Par contre, resté à l'extérieur pendant les recherches, André profite d'un moment d'inattention de son surveillant pour se fondre dans la nuit noire, longer à l'aveuglette le mur du cimetière et disparaître dans la campagne. A 3 heures du matin, les nazis ne pouvaient rien faire.

Le père Le Carrer, Mathurin, fut arrêté à la place de son fils et déporté. Il en revint, libéré par l'avancée des troupes alliées à Belfort.

A noter que pour cette opération surprise, la Mairie ne fut pas sollicitée par la police nazie.

DE BUBRY À MALGUÉNAC, IL Y A GENDARMES ET GENDARMES...

Le chef de la brigade de Bubry, le maréchal des logis Raison, est arrêté en mai 1944 et déporté, soupçonné, à juste titre, d'aider la Résistance.

Le paysan qui avait averti Jean Loyo, le maire de Malguénac, fut abattu par la Résistance.

Par contre, ce Jean Loyo, ancien gendarme, échappa au châtime. Principal responsable, il sauva sa peau en fuyant en région parisienne, sans doute mieux tenue...

Quant au capitaine Gauffenic, qui avait joué de son passé bubryate pour amadouer les jeunes lors de leur arrestation, il semble avoir paisiblement poursuivi sa carrière, sans déboires. Il avait pourtant commis le même forfait deux mois auparavant au détriment de jeunes de Locminé.

Durant ar prantad-man e vez groet ur labour evit lakaat niverennoù doc'h tier ba pennèrioù. Kevredigezh Poar ar leur ! a ganig deoc'h disoloñ sinifians anvioù lec'h.

Gwelet e vez bouchat penhèrioù bihan un tamm e pep lec'h e Breih hag e kornog bro Frañs. « Habitat dispersé » e vez groet ag an dra se. Pa sellam a dost e wellam eo koh-koh an anvioù se. Routoù istoer ar vro enne. Get an anvioù-se e vez komprenet ar paisaj ivez.

Mes evit komañs... A venn ta añ « Bubri » ?

An añ se a hellaher bout daou dra : - « Bod Bri » (Brehoneg) Ur c'hoad àr ur lec'h uhel.

- « Buddoc Bri » (Kembraeg) Trec'h brudet.

Mes netra sur !

Añvioù pennèrioù ba Bubri èl ar lec'hioù arall ba Breih izel a zo implijet a houde kantvedoù. Skrivet int bet ba kartenn « Cassini » durant ar XVIIIvet Kantved. Gete e vez diskoet meur a draoù a ziàr ar paisaj, pinvidigezh an douar, an istoer...

- Plantennoù : Botfaux, Kerlan, Botbonnalec, Kernivinen.

- Maneioù ha stankoù : Nanquennec, Stang, Mané.
- An douar : Poulprio, Toulbouillen, Toulstable.
- An deur : Guern an tal, Poul Fetan, Stivel, Talvern, Penvern, Fetanio, Fetan Jouan.
- Lec'hioù santel : Locolven, Loqueltas, Maneguen.
- Savadurioù koh : Rester mouel, Loge Coetano, Kastell Mohon.
- Livioù : Nichau Glas, Kerioguen, Nistoir Glazel, Guerizec Glazel.

Oc'hpenn anvioù pennèrioù se, pep park ha prad a zo anvet. Na glaskit ket an anvioù-se a barh ur gartenn, n'int merchet a-barh ! Chomet int kentoc'h ba memoer an dud. Gete e vez desket de skouer : Da biv eo ar park (Prad miliner, park Konan...) kalité an douar (Granek, Prad sec'h...), pesort plantenn ispisial a bousa (Park lann, vurluek...) E men emañ ar park b'an dachenn (Park a dreñv an ti, park d'ar lein, Park pell...).

Neusen, mand oc'h e chom en ur pennèr benag, kit d'oullen tro dro deoc'h pe añ o deus parkeier a dreñv ho ti !

Pep park n'eus un añv.

Parc lann mané, qué
henique
Parc lann pouta hiquez
Bout er logear
Prad bihan
Prad Prad
Kerfoulo
Er Verger
Lande de Coetano

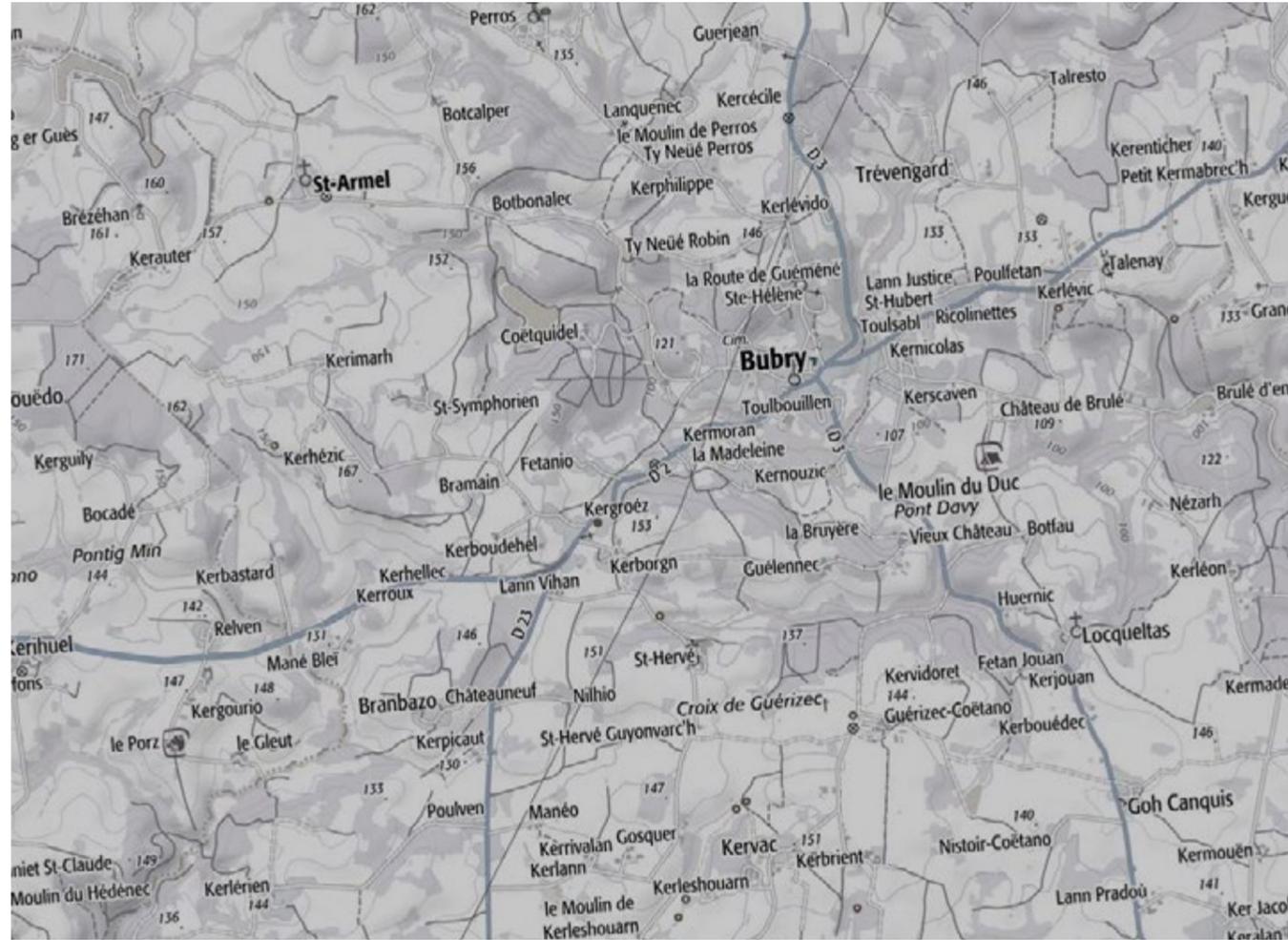
lan mané fir
lan er garan
Prad fetan
id
Louarhec maene
talvern
tachon auguen
id
Balvern
id
Linn deun er ty
Louarhec er hent
Parc laiguer
Parc er Louet

Staney lontan
Staney shuellan
Parc er poul
Lann bras bocadé
Parc er questener

Noms de parcelles répertoriées dans la « Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties » et dans le « Procès verbal des opérations de remembrement ».

PRAD CHOIZEL	1 34 20
C= 1 34 20 V= 6 710	
PARC GUEN TALVERN	2 02 30
C= 2 02 30 V= 36 414	
ER GOH GUIGNER BRAS	1 60 90
C= 1 60 90 V= 28 962	
PARC ER GLEUT	64 00
C= 64 00 V= 11 520	
ER BROGUEN VRAS	1 97 90
C= 1 97 90 V= 39 580	
PRAD CORH	3 50 70
C= 3 50 70 V= 54 359	
PARC YOUAMORON	1 46 20
C= 1 46 20 V= 26 316	
PARC YOUAMORON	16 80
C= 16 80 V= 168	
PARQUAON MARION	1 39 80
C= 1 39 80 V= 25 164	
PARC NEHUE	50 50
C= 50 50 V= 7 828	
PARC NEHUE	37 95
C= 37 95 V= 1 898	
PARC ER HAY VRAS	54 10
C= 54 10 V= 2 705	
PARC ER HAY VRAS	45 40
C= 45 40 V= 5 902	
PARC ER HOCQ BIHAN	11 80
C= 11 80 V= 1 534	
PARC ER HOCQ BIHAN	95 80
C= 95 80 V= 17 244	
MANE ER SCULIAN	89 50
C= 89 50 V= 4 475	

ER MANE IEN	C= 12 20 V= 2 196
ER MANNE JEN	C= 12 10 V= 2 178
PARC LANN ER MANE IEN	C= 57 05 V= 10 269
ER ROSE	C= 67 75 V= 12 195
ER ROSE	C= 35 35 V= 6 363
ER ROSE	C= 9 65 V= 1 496
PERDREL ER MANGLEN	C= 6 30 V= 63
PARC ER MANGLEN	C= 1 06 16 V= 21 232
PARC ER MANGLEN	C= 16 74 V= 3 348
BADER HER HOUAREGUIC	C= 24 05 V= 1 203
C= 19 00 V= 190	
PARC ER FORN	C= 52 60 V= 10 520
PARC ER FORN	C= 48 00 V= 9 600
PARC TREHIN BIHAN	C= 13 60 V= 2 720
COUAREC ER HENT BRAS	C= 50 90 V= 10 180



QUELQUES NOTIONS DE TOPONYMIE

Dans le cadre de la numérotation des habitations dans les villages, l'association Poar ar 'leur ! vous propose de redécouvrir le sens des noms de villages.

Le paysage en Bretagne est rythmé par de nombreux petits villages, disséminés dans la campagne, en périphérie des bourgs, témoins du mode d'habitat dit « dispersé », typique de la région, et plus largement d'une partie de l'ouest de la France. Lorsqu'on se penche sur les noms de tous ces lieux, on se rend compte qu'ils sont très anciens et, sans en avoir l'air, retracent l'histoire de nos territoires, décrivent le paysage.

Mais d'abord... d'où vient le nom de Bubry ? Il pourrait faire référence à deux choses : «Bod bri» (breton), bois sur une éminence, ou «Buddoc bri» (Gallois), victoire célèbre. Mais rien de bien certain...

Les noms de village à Bubry, comme

ailleurs en Basse-Bretagne, sont présents depuis plusieurs siècles et apparaissent déjà dans la carte de Cassini au XVIII^{ème} siècle. Ils font référence à plusieurs éléments relatifs au paysage, à la nature des sols ou à l'histoire :

- La flore : Botfaux (fourré de hêtre), Kerlan (village de la lande), Botbonnalec (touffe de genêt), Kernivinen (village de l'if).
- Le relief : Nanquennec (vallée étroite), Stang (vallée), Mané (colline).
- La terre : Poulprio (trou de terre argileuse), Toulbouillen (trou de boue), Toulstable (trou de sable).
- L'eau : Guern an Tal, Talvern, Penvern (bout du Marais), Poul Fetan (trou de la fontaine), Stivel (source jaillissante), Fetanio (fontaines).
- Les lieux de culte : Locolven (lieu dédié à Goulven), Loqueltas (lieu dédié à Gildas), Maneguen (montagne sacrée).
- Les anciens édifices : Rester mouel (Demeure des Le Mouel), Loge Coetano (loge, gîte de Coetano), Kastell Mohon (Le Château des Mohon).
- Les couleurs : Nichau glas, Nistoir Glazel, Guerizec Glazel (trois noms

de villages qui font référence à la couleur Bleu), Kerioguen (en référence au blanc).

Mais au-delà de ces noms de villages, chaque parcelle, chaque champ ou prairie, possède un nom nous renseignant ainsi sur le propriétaire (Prad miliner, Park Konan), ou son histoire (Goh iliz, un champ où il y avait jadis une chapelle), ou la qualité de sa terre (Granek, une terre pauvre, une terre de lande ; Prad sec'h, une prairie sèche), sur les végétaux qui y poussent (Vurluec, qui fait référence à la digitale).

Cette « microtoponymie » n'est pas forcément présente sur les cartes, mais plutôt et surtout dans la mémoire populaire. Alors, si vous habitez dans un village, renseignez-vous autour de vous, le champ derrière votre maison a certainement un nom que vous ignorez sans doute mais que les Anciens connaissent peut-être encore !

Anne-Marie Nicol, Fabrice Malardé, Poar ar 'leur !

LE COMITÉ DES FÊTES CENTENAIRE CETTE ANNÉE !

Les cent ans du comité des fêtes en 2021 vont être l'occasion d'organiser de belles fêtes sur trois jours, comme toujours ! Cet anniversaire est l'occasion pour le comité de mettre en place des nouveautés afin de divertir le public avec de nouvelles attractions, tout en gardant les animations habituelles.

Au vu de la situation sanitaire, le comité espère pouvoir organiser cet anniversaire comme prévu le weekend du 2 au 4 juillet 2021...

Appel : Le Comité recherche les Miss Bubry des années passées. Si vous en faites partie, vous pouvez le contacter par courriel à l'adresse suivante : cdf.bubry@orange.fr



Course de trottinettes en 1969

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS : VENTE DES CALENDRIERS ET 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE !



En fin d'année 2020, à cause de la pandémie de Covid-19 et du confinement, les pompiers n'ont pas pu passer dans les foyers proposer leur calendrier... mais on a pu se le procurer dans les commerces et lors de permanences que les pompiers ont tenues pendant les marchés et dans la rue ! Il est toujours disponible à la vente sur demande au 06 12 10 61 32.

A l'occasion des cent ans de la caserne, l'amicale a pour projet d'organiser à l'automne une manifestation avec différentes démonstrations et un repas si les conditions sanitaires le permettent.

En 2021 la caserne devrait s'agrandir, notamment pour permettre aux féminines d'avoir un vestiaire plus spacieux étant donné que notre centre est un des plus féminisés du Morbihan.



RETOUR SUR L'EXPOSITION D'ART FACE B

Du 4 juillet au 30 août, une exposition d'art s'est tenue dans les différents commerces de Bubry, réunissant plus de trente artistes amateurs et professionnels. Cet événement hors normes a été organisé à l'initiative du collectif « Face B » constitué de Bubryates passionnés de créations tous azimuts : Annie et Jean-Marc Malardé, Gabrielle Jaume, Yukiko Nakamura, Yannick Le Gal et Nicolas Desmarchelier.

Les quinze derniers jours du mois d'août, une partie de l'exposition fut également accrochée dans la salle d'exposition de la médiathèque de Bubry. A cette occasion un vernissage a eu lieu le 13 août en plein air, dans le Parc Caudan, où les artistes Yukiko Nakamura et Nicolas Desmarchelier nous ont présenté un spectacle mêlant danse et musique contemporaine. Plus de soixante-dix personnes, de tous âges, ont eu le plaisir d'assister à cette performance sous le ramage majestueux d'un des plus vieux arbres du parc.



FACE B SAISON 2

Les vendredi 14 et samedi 15 mai prochains, Face B organise chez Jean-Marc et Annie Malardé, à Kermoing Coscodo, une grande exposition de peintures, sculptures, graffs, photographies, dessins et vieux tracteurs... si les conditions sanitaires le permettent bien évidemment !



LE DESMO BREIZH 56 : UNE HISTOIRE DE PASSION !

L'association Desmo Breizh 56 organise, chaque année depuis quatorze ans, une concentration de motos italiennes, classiques et récentes, commémorant la fameuse course de côte de Saint-Yves Bubry.



Pour la petite histoire, c'est en 1974 que la première édition de cette course s'est déroulée, sur laquelle évoluaient, entre autres, des machines italiennes. Chaque année, plus d'une centaine de motards et de side-caristes, dont certains bien connus et ayant engrangé des victoires au niveau national, s'y retrouvaient pour s'affronter dans la montée de la D23, entre Penquesten et Saint-Yves. Toutes les cylindrées étaient représentées, de 50 à 1 000 cm³ ! Claude Rousselot et Jean-Claude Huet, des pilotes de Saint-Yves, s'y sont illustrés en side-car. Cette manifestation fut abandonnée en 1984.

Saint-Yves a toujours « un peu baigné » dans le sport motocycliste, grâce à la famille Rousselot, et au garage du grand-père, Jean, repris en 1978 par Claude qui a créé son garage de la mobylette et de la moto européenne (Ducati et BMW). Plus récemment, Jonathan Huet, le fils de Jean-Claude a remporté de nombreux trophées avec ses divers « passagers » dans des compétitions, nationales et internationales, dont le Tourist trophy de l'île de Man.

Reprenant le flambeau en 2006, les organisateurs de la Desmo Breizh 56 font honneur au passé et invitent chaque année les férus de motos transalpines à se retrouver à Saint-Yves pour partager leur passion lors de deux journées de fête et de retrouvailles.

« Bonne route, sois prudent ! »



UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LA CONSERVERIE

La Conserverie c'est avant tout du spectacle vivant, mais pas que...

Tite Hugon crée la Compagnie « La Conserverie » en 2009, à Toulouse. Elle monte, en 2011, son premier spectacle « La Tête en Confiote » (solo fil et clown), qui sera joué plus de cent-quatre-vingts fois et est encore demandé aujourd'hui !

En 2013, direction Montigny-lès- Metz où Tite crée en 2014 un deuxième spectacle « Ça Coule de Source ! » (duo clownesque et alambiqué), et en 2016, un autre spectacle en collaboration avec la compagnie Raiemanta « Jean Tit'Liz » (trio clown, fil, musique et contorsion).

En 2018, commence la création d'un trio nommé « Foule Frisquette » (corde lisse, sangle aérienne, slackline, musique et cascade) dont le spectacle sortira en 2022.

En 2019, c'est la création d'un second solo « Mirabon et Dentelle », (fil, clown, danse, majorette, cascade, musique et changement de costume rapide.)

Le soutien de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, de 2014 à 2016, a permis à la Compagnie de développer de nombreux projets (stages, festivals, laboratoire de recherche, sensibilisation au cirque, visites guidées clownesques...).

En 2020, La Conserverie s'installe à Bubry et s'entoure d'une nouvelle équipe artistique et administrative !

La Compagnie espère, malgré cette période de déclin culturel, développer du réseau sur toute la Bretagne et notamment dans le Morbihan !



UN REPAS DE CHEFS !



Depuis leur installation à la ferme de Kerbastard, Linda Seyve et Jean-Marie Bourgès ont tissé des liens en tant que producteurs laitiers avec le chef trois étoiles Romain Meder du Plaza Athénée à Paris.

Répondant à leur invitation, le mardi 8 décembre, le chef, accompagné de son second Emmanuel Pilon, et du sous-chef Nicolas Parage, a investi les cuisines de Claire et Aurélien Le Porho, à la crêperie Ar Vadelen, pour concocter un repas gastronomique à partir des produits des agriculteurs et maraîchers de Bubry et des communes environnantes. Le principal objectif du chef Romain Meder, disciple d'Alain Ducasse, était de mettre en valeur l'amour et le respect de ces produits, le partage et le plaisir étant l'autre proposition de cette rencontre culinaire.

Des cuisiniers en manque de cuisine, en ces temps de pandémie, qui ont montré leur savoir-faire autour de la courge et du fromage de chèvre, du veau et des légumes-racines de saison, et d'un dessert à base de lait de vache, de pommes et de panais !

EN 2020, DEUX NOUVELLES CENTENAIRES À BUBRY !

Entourées de leurs familles, Rosalie Cojan a fêté son centième anniversaire le 10 mars, et Victorine Le Garrec a soufflé ses cent bougies le 11 août !



Victorine Le Garrec et sa famille

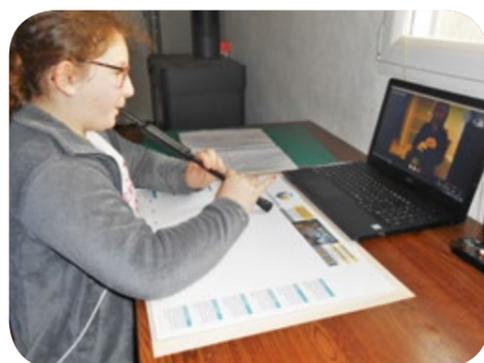
LE BAGAD SANT-EWAN À L'HEURE DE LA COVID-19 : SAISON MORNE, MOROSE ET EN SOMMEIL, MAIS PAS SANS RESSOURCES !

2020, une année bien triste avec toutes les manifestations annulées à cause de ce satané virus Covid-19, et une impression pesante que le temps s'est arrêté. Dans le bourg de Saint-Yves, le weekend, plus de musique furtive... Le Bagad, le Bagadig et le Bagad koh n'ont pas fait résonner les cornemuses, les bombardes et les batteries/percussions depuis bientôt une année, les répétitions en milieu clos étant annulées.

Comme beaucoup d'associations proposant des cours de musique, les enseignants du Bagadig se sont mobilisés afin que les élèves conservent, améliorent, mais surtout ne perdent pas le niveau musical acquis au cours des années précédentes. Pour cela, le Bagad s'est mis à l'heure d'internet et, pour la première fois depuis son existence, les cours ont été dispensés sous forme de visioconférences, sous la coordination de Jean-François Le Stunff, le responsable du Bagadig. Les jeunes ont pu ainsi continuer à suivre les cours de cornemuse de Ronan Le Padellec, de bombarde de Rodolphe Gy et de batterie/percussions de Yohann Le Beller via leur écran d'ordinateur !

Si cela ne remplace pas, bien entendu, les cours en présentiel, cette solution a permis toutefois aux professeurs de garder le lien avec leurs élèves et de maintenir leur niveau musical.

En attendant des jours meilleurs et un retour rapide à la vie « normale », le Bagad Sant-Ewan Bubri souhaite à toutes et à tous une Bonne, Heureuse et Merveilleuse Année 2021 – Blead Mad 2021 ! Et surtout prenez bien soin de vous !



Louise prend un cours de bombarde par visioconférence avec Ronan, son professeur.

L'ANNÉE DES JUDOKAS DU JUDO CLUB DE BUBRY

Après un début de saison rythmé par quelques tournois, une longue période de confinement puis l'annulation de toutes les compétitions, nos judokas ont pu retrouver leurs activités en fin de saison, en extérieur. La traditionnelle remise des ceintures initialement prévue en juin a été décalée à la rentrée et Bruno Arnaison, l'enseignant du Judo club de Bubry a maintenu cette cérémonie, sans parents cette année, mais qui se devait d'être célébrée pour valoriser et féliciter les plus jeunes.

Si la saison 2020 a été plus que difficile pour les judokas, ceux-ci sont restés motivés et ont continué à s'entraîner pour les quelques échéances sportives maintenues. A l'image d'Alexandra Humbert, l'autre enseignante du club, tenante du titre en fighting et en newaza, qui réitère ce doublé national cette année, clôturant la saison sur cette compétition, les championnats du monde ayant été annulés. Elle réussit aussi, brillamment, son autre objectif : l'examen national du 5^{ème} dan qu'elle décroche en novembre.

Malgré les difficultés et le déchirement de ne pouvoir fouler nos tatamis, c'est avec positivité et motivation que nous nous préparons pour accueillir tous nos adhérents en janvier.

Le Judo club de Bubry souhaite à tous une très bonne année 2021 !



Brigitte Albert, Alexandra Humbert, Bruno Arnaison lors de l'examen du 5^{ème} dan.

JOSS LE MOULEC FAIT DON D'UN PICHET EN TERRE À LA MUNICIPALITÉ

Joss Le Moulec, élève de 1^{ère} bac pro CGEA (conduite et gestion d'une entreprise agricole) au lycée Kerlebos à Saint-Thuriau, a offert à la mairie de Bubry une poterie conçue dans le cadre du projet « La terre, c'est notre patrimoine ». Les élèves ayant pour mission de mettre en valeur un élément du patrimoine de leur commune, Joss a choisi de réaliser une cruche symbolisant la gestion de l'eau et les nombreuses fontaines bubryates.



LA FNATH SECTION DE BUBRY, MELRAND ET QUISTINIC

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés est une association qui défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

La FNATH dispose d'une section locale à Bubry, Melrand et Quistinic, dont le président est Daniel Saulnier.

Quelques dates pour 2021 : L'assemblée générale devrait avoir lieu le 6 mars à Melrand, la sortie annuelle le 19 juin, et la Journée nationale le 19 septembre à Quistinic qui sera aussi l'occasion de fêter le 100^{ème} anniversaire de la Fédération !

Une permanence a lieu en mairie de Bubry le 2^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h00 à 10h00.

La cotisation annuelle a été fixée à 59 € pour 2021.

Pour tout renseignement, contacter Daniel Saulnier au 06 89 27 64 97 ou par courriel : saulnier.daniel.fnath@gmail.com

La FNATH Bubry, Melrand et Quistinic adresse à chacun ses vœux les plus cordiaux, Blead mat d'an holl !



Isabelle Larboulette, secrétaire administrative de la FNATH, a assuré les permanences à la mairie de Bubry pendant seize ans. Le jeudi 10 décembre, pour la dernière fois avant son départ à la retraite, elle y a reçu les adhérents entourée de Daniel Saulnier, et de Roland et Thierry Le Corre, membres du bureau de la section. Depuis le début de cette année, c'est Anaïs Coadou qui la remplace.

« BUBRYATES, SOYONS ACTEURS DE NOTRE AVENIR » CONDUITE PAR BERNARD FRANCK (GROUPE MINORITAIRE)

Bonjour à tous,

A l'occasion de cette nouvelle édition du bulletin municipal inaugurant 2021, nous tenions tous les quatre à vous présenter nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte Joie, petits et grands Bonheurs, et une excellente Santé permettant de concrétiser vos souhaits les plus chers.

Nous assurons tout notre soutien à nos commerces de proximité, à nos artisans, et à nos éleveurs et producteurs qui traversent des moments extrêmement difficiles mettant en péril leur activité. Nous n'oublions pas les professionnels du monde de la Santé qui sont exposés en permanence et sans lesquels plus aucun lien social n'existerait.

Nous espérons que 2021 sera de bien meilleure composition pour tous avec une reprise des activités d'animations culturelles, notamment, nous permettant de tous nous retrouver de façon conviviale.

Un pilier de notre mode de vie est également très ébranlé par cette crise sanitaire : le monde associatif

à l'arrêt quasi-total. Notre vie sociale est entre parenthèses.

Tout autant de choses qui, dans l'après crise, devront être activement relancées avec l'aide de tous. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de penser que certaines activités seront profondément bouleversées et devront se réinventer si elles veulent perdurer.

Au sein du conseil municipal, nous maintiendrons notre volonté de participer à la bonne marche de notre commune et de répondre présent si nous sommes sollicités.

Nous restons mobilisés tous les quatre à vos côtés et à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter par courrier, par courriel, sur notre page facebook : Bubryates, soyons acteurs de notre avenir ou sur notre blog : <https://bubryenaction.fr>

« VIVRE BUBRY ENSEMBLE » CONDUITE PAR ROGER THOMAZO

BÂTIMENTS COMMUNAUX : ENJEUX ET ACTIONS

Les deux confinements de 2020 ont impacté la vie de chacun d'entre nous, et la vie municipale en a subi aussi les conséquences. Elle a dû s'adapter, notamment, en réduisant le nombre de réunions afin de limiter les risques de transmission du virus.

Néanmoins, l'équipe municipale reste en phase avec son programme et poursuit sa réflexion sur l'un des axes importants pour Bubry : les bâtiments et les équipements communaux.

Ce dossier est en effet à la croisée de divers enjeux pour notre commune :

- Enjeu de l'offre des services et équipements à disposition des bubryates,
- Enjeux intergénérationnels et du bien-vivre ensemble,
- Enjeux économiques par l'impact sur les budgets d'investissement et de fonctionnement,
- Enjeu de transition énergétique.

A ce titre, l'ouverture de la Maison de santé est symbolique du travail des six dernières années. Elle accroît l'offre de service aux habitants, renforce notre attractivité extérieure, répond aux exigences

énergétiques, et son financement n'a grevé ni les finances ni les impôts locaux.

Les chantiers à venir sont nombreux et nous les engagerons sous différentes formes :

- Salle polyvalente : les devis de réfection sont lancés pour la toiture et la cuisine,
- Mairie, médiathèque, restaurant municipal, salle polyvalente... : un audit énergétique, sous l'égide de Lorient Agglo a été mandaté afin d'identifier les pistes d'économies,
- Ecoles publiques : poursuite du programme d'entretien et d'amélioration de la qualité des locaux,
- Salle de sports : 2021 sera consacrée à la définition de nos besoins au travers d'une consultation citoyenne à laquelle chaque bubryate pourra contribuer,
- EHPAD : préparation du dossier de transfert et finalisation des achats fonciers.

Les priorités sont donc clairement identifiées et le plan d'action va commencer à être mis en place dans les prochaines semaines.

Bonne Année 2021 à tous !

ÉTAT-CIVIL 2^{ÈME} SEMESTRE 2020

NAISSANCES

Enzo LE BOULCH	11 janvier
Tessa LE SAËC	3 août
Léo MARTIN	7 août
Evan PHILIPPE	28 novembre
Joyce LE BOUILLE	5 décembre

Nombre total de naissances en 2020 : 8

MARIAGES

Marianne MAUBOUSSIN et Pascal ALLEGRE	7 août
Meriem TAÏBI et Eric PURENNE	29 août

Nombre total de mariages en 2020 : 4

DÉCÈS

Célestine CONAN, veuve GUILLEMOT	8 juillet
Henri LE GAL	17 juillet
Cécile TEXIER, veuve HAYS	29 juillet
Mélanie LE SCIELLOUR, veuve LEBELLER	30 juillet
Anne LE PIPEC, veuve PÉRÈS	9 août
Marie AUFFRET	10 août
Jacques LEFEBVRE	11 août
Marie ROBIC, veuve LE CORRE	14 août
Raymond NIOT	24 août
Odette LÉVÊQUE, veuve LE PADELLEC	31 août
Rosalie LE CUNFF, épouse JAN	1 ^{er} septembre
Marie-Thérèse LE BIHAN, veuve GUIGUENO	28 septembre
Odette LE BRETON, veuve GUILLEMOT	2 octobre
Nicolas PIERDA	9 octobre
Yvonne SIMON, veuve GILLES	19 octobre
Jozette GUILLEMOT, veuve TRÉHIN	4 décembre
Dominique LE BRUCHEC	16 décembre

Nombre total de décès en 2020 : 33

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les 2 octobre et 4 décembre, le conseil municipal a voté des subventions aux associations ayant déposé leur demande au cours du 2^{ème} semestre 2020.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Amicale des sapeurs-pompiers	473 €
Bubry activités et sport canin	145 €
Bubry arts	145 €
Chapelle Saint-Clément	91 €
Chapelle Saint-Guënaël	91 €
Chapelle Saint-Trémeur	91 €
Chapelle Sainte-Hélène	91 €
Desmo breizh 56	145 €
Gym pour tous	181 €
Randonneurs du Brandifout	145 €

AGENDA 1^{ER} SEMESTRE 2021

Comme vous vous en doutez, l'agenda des manifestations 2021 est susceptible d'évoluer au gré de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires qui s'ensuivront...

JANVIER

9	Assemblée générale et galette des rois du Club des amis et retraités
16	Repas des bénévoles du Comité des Fêtes de Bubry
17	Filaj du Bagad Sant-Ewan et de Poar ar 'leur ! à Saint-Yves
18	Galette des rois de l'Amicale des sapeurs-pompiers

FÉVRIER

6	Repas de l'école Sainte-Hélène
20	Repas à emporter du Bagad Sant-Ewan
21	Fest-dé du Club des amis et retraités

MARS

6	Repas de l'école Teir Dervenn
20	Goûter du Club des amis et retraités
28	Journée «Rentrez dans l'Art» de Bubry'Arts

AVRIL

3	Repas de l'école La Feuillaison
11	Randonnées de Bubry cyclo-club
17	Vide-grenier de l'école Sainte-Hélène
24	Repas du Club des amis et retraités

MAI

8	Commémoration du 8 mai 1945
14/15	Exposition Face B à la ferme, chez Annie et Jean-Marc Malardé, à Kermoing Coscodo
15	Fête des enfants à la salle polyvalente
16	Trail du Brandifout
23	Pardon de Saint-Yves
23	Concours de sonneurs et de danseurs à Saint-Yves

JUIN

5	Fête du vélo du Cyclo club de Bubry
6	Kermesse de l'école Sainte-Hélène
12	Soirée concerts à Nilhio
19	Kermesse de l'école La Feuillaison
27	Kermesse de l'école Teir Dervenn
29/4-07	Exposition de Bubry'Arts à la médiathèque

JUILLET

2/5	Fêtes Locales de Bubry
3	Feu d'artifice du Comité des fêtes
11	Fest-dé du Club des amis et retraités
18	Concours de pétanque et repas du quartier de Saint-Trémeur
25	Pardon de la chapelle Sainte-Hélène
26	Cérémonie de la Femme dans la Résistance

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Union cycliste inguiniéloise	50 €
Office municipal des sports de Guëmené sur Scorff	80 €

Rappel : Pour toute demande de subvention municipale, les associations doivent remplir un dossier mis à leur disposition à l'accueil de la mairie et sur le site bubry.fr, et le déposer en mairie pour le 31 mars au plus tard.

SOUVENIRS, SOUVENIRS...



Les classes 9 en 1979



Les classes 0 en 1980